

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 01 DEC. 2023

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Claude DRUESNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », chargé de restauration conservation et instruction urbanisme, direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Nabahats KERROUM, ingénieure des services culturels et patrimoine de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », chargée de projets à la direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre.

Madame Cathia FLEREAU, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », responsable de la salle de lecture et de l'aide à la commande et à la surveillance, archives nationales.

Monsieur Frédéric JUSZCZAK, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « Bâtiment de France », instructeur à la direction régionale des affaires culturelles Bretagne, unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par madame Nabahats KERROUM, ingénieure des services culturels et patrimoine de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », chargée de projets à la direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 01 DEC. 2023

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie


Aude de MARTIN de VIVIES